



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 2 Mars, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CRUVIERS–LASCOURS, se sont réunis dans le foyer de la Mairie, sur la convocation du 26 février 2022 qui leur a été adressée par le MAIRE, conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code des communes.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants : Jean-Charles ALLEMAND, Marie-Jeanne ANDRE, Jean-Claude BUET, Patricia CANAL, Éric CHAUDOREILLE, Karine DUBOIS, Fabien FIARD, Muriel MILLOT, Christine PONCET, Pierre SAUVAGE, Michel TOULOUZE.

Absents excusés :

Rémy COSTA donne pouvoir à Fabien FIARD
Jocelyne CEZAR donne pouvoir à Patricia CANAL

Absents :

Cédric CONVERTINI

Secrétaire de séance : Muriel MILLOT

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé et signé par les membres du Conseil.

1. Archives Municipales

L'opération de tri des Archives Municipales menée par Jérôme LEMAIRE, archiviste, et Patricia CANAL vient de s'achever après 13 jours de travail pour le contrôle du contenu et de son état et la remise en cartons des archives qui ne seront pas conservées. Nous avons eu l'autorisation de la Direction des Archives départementales du Gard pour la destruction des documents à jeter, soit 1.4 tonne de papier. Celle-ci a eu lieu ce 1 mars 2022. Le conseil souhaite remercier Maïly et Meïli du Conseil Municipal des Jeunes pour leur aide et particulièrement Patricia CANAL.

Une réorganisation et un rafraîchissement des locaux d'archivage est nécessaire. La mise en place d'étagères a eu lieu le 2 mars 2022 pour ranger les cartons par thèmes afin de faciliter la consultation des archives et surtout conserver dans les meilleures conditions possibles la mémoire silencieuse des villageois.

Un Devis a été signé le 03/02/22 avec Lacoste rayonnage, pour un montant de **2592.12 HT** pour 133 m de rayonnage.

Nous sommes en attente de 2 devis pour la restauration et la numérisation du COMPOIX ainsi que d'autres documents.

Le Conseil Municipal envisage, dans une seconde phase, de former des membres du Conseil pour l'archivage, le classement et la réalisation d'une indexation informatique des documents. Un chiffrage sera demandé prochainement.

2. Chemin Communal

Afin de valoriser notre patrimoine naturel et d'optimiser l'attrait touristique de la commune, le Conseil Municipal souhaite réhabiliter, petit à petit, les chemins communaux. Pour cette année 2022, il a été décidé de rouvrir un chemin situé entre le chemin des pins et le lotissement le Vignaners sur Lascours.

Jean-Charles ALLEMAND est en charge des devis

3. Concours Maisons Fleuries

Dans la continuité de maintenir et soutenir notre action en matière de végétalisation sur la commune, nous organisons un concours de décorations florales ouvert aux habitants désireux de contribuer à l'amélioration visuelle de notre cadre de vie.

Le jury, placé sous la présidence du maire ou de son représentant, sera composé de deux membres du conseil municipal et de professionnels du jardin et de la nature.

Ce concours est ouvert, à l'exception des membres du conseil municipal et du jury, à toute personne dont le jardin ou les réalisations florales sont visibles de la rue.

Les candidats seront informés que leurs réalisations florales sont susceptibles d'être photographiées et éventuellement publiées dans la presse ou sur internet (Facebook) ainsi que la proclamation des résultats.

Le formulaire d'inscription et le présent règlement seront disponibles à l'accueil de la mairie ou téléchargeables sur le site officiel de la commune.

Pour concourir, le formulaire d'inscription dûment complété devra parvenir à la mairie avant le 1^{er} mai 2022.

Trois catégories sont proposées :

Les candidats ne peuvent s'inscrire que dans une seule catégorie.

1ère catégorie : maison avec jardin très visible de la rue,

2ème catégorie : balcons, terrasses, fenêtres

3ème catégorie : décor floral installé en bordure de voies publiques (devants de porte)

Les créations des candidats seront vues par le jury au début du mois de juillet (la date sera précisée ultérieurement).

Le jury attribuera une note en fonction des critères suivants :

*répartition du fleurissement sur l'ensemble du jardin ou de la maison

*harmonie des couleurs, densité du fleurissement, originalité, volume des plantations.

Le jury établira un classement et proclamera le palmarès dans le courant du mois de Septembre 2022 (date à déterminer ultérieurement). Le conseil Municipal propose de faire 3 bons d'achats chez un partenaire Floral (1^{er} 80 €, 2^{ème} 50 € et 3^{ème} 30 €).

Il y aura une parution dans le prochain Journal Municipal.

VOTE A L'UNANIMITE

4. Conseil des jeunes

Le conseil des Jeunes a été installé le 10 septembre 2021. Ils sont nombreux et impliqués. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu pour l'organisation de diverses manifestations.

Lors de la réunion du 18 février 2022, les jeunes ont décidé de participer à la rénovation de 2 salles en haut du château pendant les vacances d'avril 2022. L'une, équipée en matériel informatique, sera destinée aux réunions de concertation et de travail, l'autre sera aménagée en atelier pour la réalisation de créations diverses destinées aux différentes manifestations festives. Elle servira également au stockage du matériel et des matériaux .

Une rencontre avec les jeunes est prévue tous les vendredi à 17h45.

5. Convention Cruviers-Lascours Brignon et l'association « Les chats vagabonds »

Afin de lutter contre la prolifération des chats « sans maître », l'association « Les chats vagabonds » a été créée le 28 novembre 2021 en partenariat entre les mairies de Cruviers-Lascours et de Brignon. Une convention a été établie entre les deux parties.

L'association, représentée par sa Présidente, Mme Christine PONCET, s'engage à procéder à des captures de chats errants en vue de les faire identifier et stériliser. Elle fera appel aux vétérinaires référents qui ont acceptés d'être partenaires pour soigner et mettre en règle les chats capturés.

Elle percevra de la part des mairies de Cruviers-Lascours et de Brignon une subvention dont le montant sera forfaitaire et évalué par rapport au nombre prévu de chats à capturer. Cette subvention couvrira les frais d'identification et de stérilisation des chats capturés avec succès.

Un rapport annuel d'activité sera communiqué à la mairie de Cruviers-Lascours et de Brignon annuellement.

La convention est validée pour un an, renouvelable par tacite reconduction sauf en cas de désaccord d'une des parties en cause.

Christine PONCET nous précise que 368 € ont été récoltés avec le versement de dons ainsi que la vente d'aquarelles.

Il sera précisé dans le prochain journal municipal que les habitants peuvent aider l'association en adhérant pour un montant annuel de 10 euros.

VOTE A L'UNANIMITE

6. Dégrèvement suite au gel

Le Conseil Municipal tient à exprimer sa solidarité envers les agriculteurs du village, victimes le 8 avril 2021 d'une « gelée noire », qui a provoqué des dégâts considérables, en particulier dans les vignes. Dans cette optique, et après évaluation des préjudices, le Conseil Municipal a décidé de mettre en œuvre des « aides » sous conditions. Dans un 1^{er} temps la mairie va contacter les personnes qui ont perçu un dédommagement suite à la « gelée noire » ; ces dernières devront présenter en Mairie leur avis de dégrèvement du mois d'octobre 2021 et leur avis d'imposition sur le foncier non bâti agricole avant le 30 juin 2022 pour une indemnité courant fin d'année dont les formes seront déterminées en fonction des règles fiscales et financières applicables à la commune.

7. Entretien Stade

Le Conseil Municipal a décidé d'étudier d'autres solutions pour l'entretien du Stade. Un autre Devis comparatif a été demandé auprès de Sign'Vert Rough de LAMALOU LES BAINS pour l'entretien du stade d'une surface de 7000 M2.

Prestations : Carottage, Ramassage des carottes ou passage traine, Sablage avec fourniture de 30 tonnes de sable siliceux, regarnissage avec fourniture 160kg semence 100%ray grass traçant) pour un montant de **3789.60 € TTC**.

Le stade sera fermé après le 23 Mai et jusqu'au 8 aout 2022.

VOTE A L'UNANIMITE

8. Espace Public Numérique

Dans le cadre de la dématérialisation de toutes les démarches administratives rendue obligatoire en 2022 pour chaque citoyen, Alès Agglomération, en partenariat avec la Commission Départementale de la Présence Postale du Gard (CDPPT), a installé un îlot numérique (mobilier et matériel numérique) à l'Agence Postale de Cruviers. Mme CAPOCCHIA continue d'assurer les permanences pour venir en aide aux personnes qui rencontreraient des difficultés.

Des demi-journées de permanence sont mises en place tous les mois.

Ce service se fera sur rendez-vous individuel aux dates indiquées ci-dessous.

- Jeudi 24 mars de 10h à midi
- Jeudi 21 avril de 10h à midi
- Jeudi 19 mai de 10h à midi
- Jeudi 16 juin de 10h à midi

Une séance d'information en groupe sur le thème « Mes démarches administratives par internet » d'une durée d'1h30 va également être programmée.

9. Fête de l'Escargot

Les membres du Conseil Municipal ont lancé le projet de la création de la fête de l'escargot prévue en juin 2022. Le logo de la Mairie arbore dorénavant un escargot qui dans le contexte géopolitique actuel, porte le drapeau de l'Ukraine.

L'avancement de l'organisation de la fête se précise. Une nouvelle rencontre avec les écoles est prévue le 8 mars 2022. Nous sommes en attente d'une réponse pour une visite chez un éleveur d'escargots « Les Escargots et Ruchers de Cassagnes » à Laval-Pradel qui pourrait être une proposition de sortie pédagogique pour les élèves.

Le programme de la journée commence à se dessiner avec des partenaires extérieurs : l'Escargot de la Narbonnaise, la Confrérie de l'escargot du Roussillon.

Après plusieurs propositions de devis pour l'animation, celui de TMS de la Grand Combe a été retenu pour une prestation musicale/mousse pour un montant de 1060.48 € TTC.

Un escargot géant est en cours de réalisation et sera finalisé aux vacances d'avril avec la participation du conseil des jeunes.

Une affiche sera prochainement sur les réseaux sociaux de la commune.

Une réunion publique est programmée le 10 mars 2022 à 18h30 pour associer les habitants à la dynamique de cette journée festive programmée le weekend du 25 juin 2022.

10. Fête Votive 2022

Une réunion du Comité des fêtes avec la Mairie s'est déroulée le Mercredi 23 février 2022 à 20h au petit Foyer de la Mairie.

Composition du nouveau bureau :

Présidente : Julie PERREAU

Secrétaire : Marie-Jeanne ANDRE

Trésorière : Audrey FERRAND

Un point a été fait sur l'organisation à prévoir avec les bénévoles.

Un tableau récapitulatif sera envoyé prochainement par la présidente Julie PERREAU afin d'affiner les différents postes ou chaque bénévole pourra s'inscrire.

Pour Rappel :

*La course « la Rampe des Lascars », organisée par le Comité des fêtes et Thomas URZEDOWSKI se déroulera le Mercredi 13 juillet 2022.

*Le repas du village de la fête votive se déroulera cette année le 14 juillet au soir avec un feu d'artifice en fin de soirée,

*la Fête votive de Cruviers-Lascours est prévu sur 2 jours, le Samedi 16 et le Dimanche 17 juillet sous réserve des contraintes sanitaires qui nous seront imposées.

Le programme détaillé restant à venir

Prochaine réunion du Comité des fêtes avec la Mairie le Mercredi 30 Mars 2022 à 20h au petit Foyer de la Mairie.

11. Fonds de concours AA 2022

La commune bénéficie d'un fonds de concours AA 2022 d'un montant de 9370 €. Le Conseil envisage d'utiliser la somme pour la réhabilitation de l'ancienne poste en local commercial.

Patricia CANAL est en charge des devis. Une décision sera prise en commission urbanisme.

12. Journée Tous Dehors

L'opération « Tous Dehors » avec la Fédération Française Comité Régional Occitanie organise **le 20 Mars 2022** sur la commune de 9h à 16h30, une journée d'activités plein air avec les clubs et les comités départementaux EPGV. C'est un défi régional pour réaliser 5 millions de pas sur l'ensemble du territoire de l'Occitanie soit 385 000 pas par département. **Au programme** : Marche Nordique, Randonnée, Randonnée familiale, Gym Oxygène et Body Zen.

13. Obligation légale de débroussaillage

Afin de continuer à informer nos habitants sur les obligations légales de débroussaillage qui s'imposent à nous, des réunions par quartier ont commencé à être organisées en Mairie pour les zones situées au nord, les plus sensibles au risque incendie.

Une première réunion a eu lieu pour les parties Nord, Nord-Est, Nord-Ouest, Mas Tufany, Guinguette, Mas Bernard, Coustadas, le Samedi 19 février 2022 à 10h au Foyer de Cruviers-Lascours qui s'est très bien passée.

Une deuxième réunion aura lieu pour les parties Sud et Est de Lascours, Vignaners, la Gravette, Chemin des claux, croisement de la montée de Lascours, le samedi 19 mars 2022

à 10h au Foyer de Cruviers-Lascours. Les personnes concernées par ces deux premières réunions recevront un courrier individuel indiquant la date à laquelle elles seront conviées.

Une troisième date sera prévue ultérieurement pour les personnes de Cruviers. En regroupant par quartier, cela permettra de prendre plus de temps pour voir la manière dont chacun doit appréhender le risque incendie en fonction de la localisation de sa maison.

Désormais le document d'obligation légale de débroussaillage sera remis avec le dossier d'urbanisme. Nous sommes en attente de devis pour nos OLD municipale.

14. Sécurisation de la route des vigneron

Afin de sécuriser le tronçon de la route des Vignerons et d'y réduire la vitesse, nous avons reçu l'Unité Territoriale d'Alès qui nous a proposé différents aménagements. Ils nous ont conseillé de prendre un bureau d'étude afin de monter un projet global qui donnerait droit à des subventions.

Nous avons sollicité 2 cabinets et attendons les devis. Afin de bénéficier de subventions, ce projet ne pourra être planifié que sur 2023.

15. Travaux Lascours seconde tranche

Le chiffrage et l'étude de la seconde tranche de Lascours nous a été remis par le cabinet CEREG. Il propose un forfait de 3000 euros pour réaliser l'avant-projet et un pourcentage de 7 % pour le suivi des travaux.

Dans le cadre de ces travaux, le Cereg a été retenu comme Maître d'œuvre

L'objectif général de l'aménagement est de mettre en valeur la traversée du hameau. Il aura également pour objectif d'organiser la gestion des eaux pluviales.

Les travaux prévus pour la Rue du Micocoulier, le Virage de Lascours et les Costes comprennent :

- La réfection totale de la chaussée,
- L'amélioration de la gestion des eaux pluviales sur l'emprise du projet.

L'étude et le chiffrage de la seconde tranche de Lascours nous ont été remis par le cabinet **Les travaux comprendront** :

- Le décaissement de la chaussée actuelle,
- le transport, l'évacuation et la mise en décharge de la totalité des déblais,
- la fourniture et la mise en œuvre de la couche d'assise en graves concassées 0/31,5 mm sur 10cm,
- la fourniture et mise en œuvre du revêtement en béton désactivé sur une épaisseur de 15cm,
- La fourniture et la mise en place de bordures pierre naturelle profil T2,
- La fourniture et la mise en place de pavé en pierre naturelle reconstituée

Le montant global de l'opération est estimé à 96 000 € HT **soit 115 200 € TTC** (sous réserve d'être modifié avec l'étude du pluvial rue du micocoulier)

Le présent projet fera l'objet d'une demande de subventions auprès des financeurs potentiels

16. Zone Artisanale

Nous avons lancé une étude de faisabilité d'un projet d'une zone d'activités à côté de la distillerie avec le cabinet CEREG.

Le planning de réalisation de la prestation est le suivant :

- Janvier-Février 2022 : réalisation de l'étude hydraulique sur l'emprise de la zone afin de libérer cette dernière de l'aléa ruissellement défini au titre de la carte EXZECO
- Mars 2022 : réalisation du pré-diagnostic écologique pendant la période propice permettant d'identifier les enjeux et les contraintes pouvant avoir un impact sur les futurs aménagements
- Avril 2022 : établissement du plan de composition de l'aménagement et réalisation de l'estimation prévisionnelle de l'opération

A l'issue de cette étude, nous pourrions décider s'il convient de lancer cette zone d'activités. Le projet pourrait voir le jour en 2023.

Un point d'état d'avancement a été faite avec le bureau d'études CEREG.

17. Questions Diverses

- L'élection de Miss et Mister Alès Agglomération le Samedi 19 Mars 2022 à 20h30 à la salle du parc. L'entrée sera gratuite pour les habitants de la commune sur présentation d'une entrée gratuite qui devra être retirée en Mairie.
- Le conseil Municipal souhaite apporter son soutien à l'Ukraine en partenariat avec AMF.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 22 H 10